

MAIRIE DE LA FALAISE



Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Département des Yvelines
Canton de Limay

Ecole Élémentaire et Maternelle



1 place de la libération
01 30 95 86 88

NOTICE

Afin de simplifier les démarches administratives de la rentrée scolaire, la mairie et l'école ont décidé de fusionner leur questionnaire afin de vous permettre de remplir un dossier unique pour chaque année scolaire et qui sera à **fournir seulement en mairie** accompagné des pièces complémentaires listées ci-dessous.

Ce dossier est à vérifier et compléter par TOUTES les familles :

même si votre enfant n'ira ni à la cantine ni à l'accueil périscolaire, remplir ce dossier permettra un accueil d'urgence.

L'original est conservé en mairie, une copie est transmise à l'école et aux services périscolaires pour :

- ▶ la bonne information des services d'urgence (Pompiers ou SAMU) appelés en cas de besoin,
- ▶ la gestion des sorties des enfants par les personnes mandatées par vos soins et qui devront systématiquement présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

Période d'inscription : 27 juin au 30 juillet 2024

La réservation des repas de la 1^{ère} semaine de rentrée n'est pas garantie pour les inscriptions à la cantine passée cette date.

Quels sont les documents à fournir ?

1 ^{ère} inscription	Renouvellement
<input type="checkbox"/> Le « Dossier de sécurité » à vérifier, cocher ou compléter et signer recto-verso (valable pour les 3 services périscolaires : merci d'y cocher la case du ou des service(s) demandé(s) même pour une fréquentation occasionnelle). <i>Nous attirons votre attention sur l'importance de <u>renseigner votre courriel car il nous permettra de vous confirmer la bonne réception de votre dossier ou au contraire de vous prévenir s'il est incomplet.</u> Merci d'écrire le plus lisiblement possible.</i>	
<input type="checkbox"/> Une attestation assurance responsabilité civile extrascolaire couvrant l'enfant (dans la grande majorité des cas, l'assurance habitation couvre les activités extrascolaires des enfants du foyer, une attestation peut vous être délivrée gratuitement et rapidement sur simple demande téléphonique ou via votre espace assuré). SANS CETTE ATTESTATION, VOTRE DOSSIER VOUS SERA RETOURNÉ.	
<input type="checkbox"/> Attestation de l'employeur pour chacun des parents ou photocopies des 3 derniers bulletins de salaire (les montants des salaires peuvent être effacés).	<input type="checkbox"/> <u>En cas de changement de situation seulement</u> : Attestation de l'employeur pour le parent concerné ou photocopies des 3 derniers bulletins de salaire (les montants des salaires peuvent être effacés).
<input type="checkbox"/> Copies du livret de famille (pages parents et enfant concerné)	-

Les copies sont possibles en mairie.

Comment déposer le dossier d'inscription ?

- ▶ A l'accueil en mairie aux horaires d'ouverture suivants : Lundi et mardi de 15h à 17h30 + vendredi de 15h à 18h30
Attention : fermeture estivale du 1^{er} au 16 août 2024
- ▶ Dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie (située au niveau du portail du parc Aigue Flore).
- ▶ Par courrier : 6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE.

Mentions légales : Toutes les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement déclaré auprès du Délégué à la Protection des Données de la ville de La Falaise. Conformément aux dispositions du RGPD (UE) 2016/679 du 27/04/2016 et de la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée le 20/06/2018 ainsi qu'aux modalités d'exercice de vos droits (Rectification, Suppression, Limitation, Opposition), vous pouvez exercer ceux-ci en contactant le Délégué à la Protection des Données de la ville de La Falaise par courrier en mairie ou par courriel à mairie@la-falaise.fr. Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la Protection des Données que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.